



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 février 2020 (18h00)
Salle Etable - La Lombardière - DAVEZIEUX

Membres titulaires	: 57
En exercice	: 57
Membres suppléants	: 23
Présents	: 39 + 1
Votants	: 48
Convocation et affichage	: 14/02/2020
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Edith MANTELIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Eliane COSTE, Alain CRESCINI, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Denis DUCHAMP, Geneviève FAVERJON, Christian FOREL, Frederic FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Aurélia GEREYS, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Alain ZAHM.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Michel CHAPPAT.

Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Yves FRAYSSE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Aïda BOYER), Olivier DUSSOPT (pouvoir à Simon PLENET), Alain GEBELIN (pouvoir à Marie-Claire MICHEL), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Alain CRESCINI), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Olivier DE LAGARDE, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Benoit GAUTHIER, Vincent MAYOT, Alain THOMAS, Armand VALLET.

CC-2020-62 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-DESIRAT DU SYNDICAT DU TORRENSON AU 31/12/2017 - REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Rapporteur : Monsieur Richard MOLINA

Le Syndicat du Torrenson a été créé par arrêté préfectoral du 21 juin 1993 pour les compétences de collecte et de traitement des eaux usées. Il était composé de 4 communes : Andance, Champagne, Saint Désirat et Saint Etienne de Valoux.

Depuis le 1^{er} avril 2014, la Communauté de communes Porte de Drôme Ardèche, ayant pris la compétence « traitement des eaux usées et élimination des boues », représente ses communes membres au sein du Syndicat du Torrenson (Andance, Champagne et Saint Etienne de Valoux)

La commune de Saint Désirat était rattachée à la Communauté de Communes Vivarhône qui a fusionné avec Annonay Agglo pour créer Annonay Rhône Agglo au 1^{er} janvier 2017.

L'adoption des statuts harmonisés d'Annonay Rhône Agglo a rendu le transfert de la compétence assainissement des communes vers l'EPCI opérationnel au 1^{er} janvier 2018, entraînant de plein droit le retrait d'Annonay Rhône Agglo, qui se substituait à Saint-Désirat, du Syndicat du Torrenson. Un protocole d'accord relatif aux

conséquences du retrait d'Annonay Rhône Agglo du Syndicat du Torrenson a été approuvé par le Conseil communautaire du 3 mars 2018. Ce dernier avait pour objectifs de gérer la période transitoire de 2018 et les étapes à venir concernant la définition des modalités de retrait de l'Agglomération, entre le Syndicat du Torrenson, Annonay Rhône Agglo et Porte de DromArdèche.

Dans ce cadre, il convient d'organiser a posteriori le transfert de l'actif et du passif du Syndicat vers Annonay Rhône Agglo pour la part concernant la commune de Saint-Désirat.

La répartition a été réalisée selon les principes techniques suivants :

- D'un commun accord avec Annonay Rhône Agglo et le Syndicat, la station d'épuration reste en totalité propriété du Syndicat, ainsi que le collecteur de transfert principal du Syndicat (y compris sur la portion passant sur le territoire de Saint-Désirat). Les autres réseaux de collecte situés sur la commune de Saint-Désirat et les ouvrages associés sont transférés à Annonay Rhône Agglo.
- D'un point de vue comptable :

Lorsque les éléments comptables disponibles le permettent, la part relative à Saint-Désirat a été identifiée. Lorsque les éléments comptables disponibles ne permettent pas d'identifier une affectation sur Saint-Désirat ou sur les autres communes, il est proposé d'appliquer une clé de répartition de 30% pour Saint-Désirat et 70% pour le Syndicat. Cette clé correspond à la part représentée par Saint-Désirat en moyenne depuis 2012 sur le nombre d'abonnés (29%), les volumes consommés (32%), la population légale (30%) et le linéaire de réseau (32%).

Les immobilisations à transférer à Annonay Rhône Agglo sont listées en annexe. Elles portent sur une valeur brute de 1 805 875,09 €. La valeur nette sera définie par la Trésorerie en fonction des amortissements réalisés.

Les créances constatées au 31/12/2017 (65 563,97 €) ont été recouvrées depuis. La part relative à Saint-Désirat est de 19 913,11 €. Cette somme sera versée par le Syndicat à Annonay Rhône Agglo.

Les disponibilités totales au 31/12/2017 sont de 299 399,03 €.

La Part de Saint-Désirat est de 89 820,17 € (30%).

Le Syndicat, ayant déjà reversé à la commune de Saint-Désirat la somme de 36 170 €, versera en complément 53 546,71 € à Annonay Rhône Agglo.

Concernant le passif, le Trésorier réalisera la répartition afin de transférer une balance équilibrée entre l'actif et le passif à Annonay Rhône Agglo. Aucune indemnité n'est demandée par le Syndicat et Annonay Rhône Agglo dans le cadre de ce retrait.

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU le protocole d'accord relatif aux conséquences du retrait d'Annonay Rhône Agglo du Syndicat du Torrenson approuvé par le Conseil Communautaire du 3 mars 2018,

VU l'état de l'actif et du passif du SIVU du Torrenson au 31 décembre 2017, ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le transfert de l'actif et du passif selon les modalités visées dans la présente délibération et son annexe ;

AUTORISE le Trésorier à procéder aux écritures comptables nécessaires à l'application de ladite décision ;

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, et l'AUTORISE à signer toute pièce relative à celle-ci.

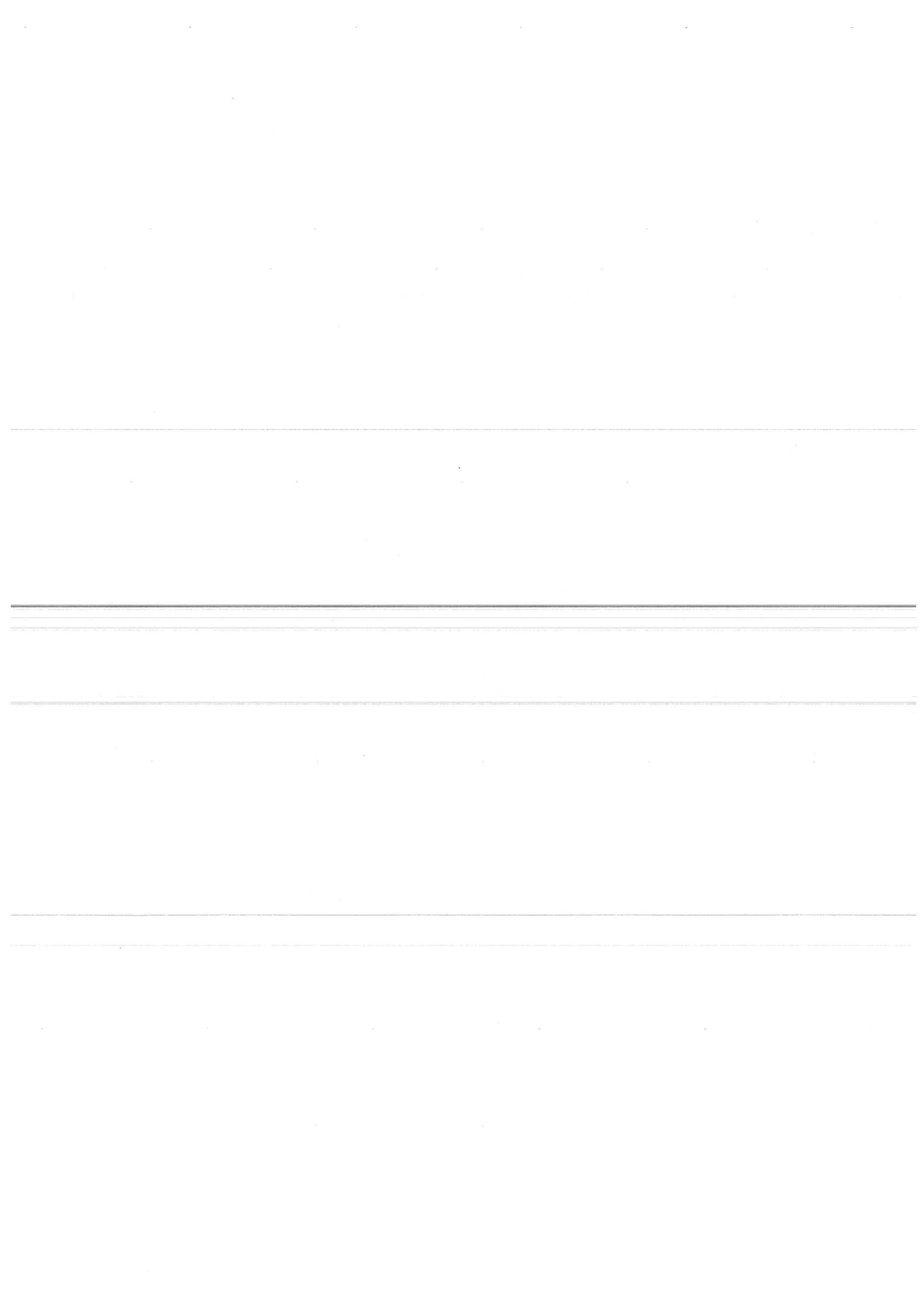
Fait à Davézieux le : 02/03/20
Affiché le : 02/03/20
Transmis en sous-préfecture le : 02/03/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du Conseil
Communautaire
Le Président

Simon PLENET

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

02 MARS 2020



ASSAINISSEMENT RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-DESIRÉAU DU TORRENSON AU 31/12/2017 - REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Almese : Elementi di storia d'Almese Aggio

Compte	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	TYPE	Syndicat	St.Désirat	VALEUR BRUTE	VB : Part Saint Désirat
2315	RES-ST DESIRAT 2013	RECUPERATION ATTES STATION TVA N 1 2013	RECUP TVA	0%	100%	-	1 140,89
2315	RES-ST DESIRAT 2013	RES-ST DESIRAT 2013	RESEAU	0%	100%	6 961,74	6 961,74
2315	ZA STDESIRAT-SIVU 2015	TRAUX réhabilitation et extens - Acpte 3 ZA STDESIRAT-SIVU 2015	RESEAU	0%	100%	12 633,60	12 633,60
2315	9000342368383731	RECUPERATION ATTESTATION TVA N 3 2014	RECUP TVA	70%	30%	-	344,28
2315	900034668831931	RECUPERATION ATTESTATION TVA N 4 2014	RECUP TVA	70%	30%	-	1 214,64
2315	90003915245231	Récupération attestation TVA - No 1-2015	RECUP TVA	70%	30%	540,00	162,00
2315	90003930280431	MO réhabilitation et extension - ZA STDESIRAT-SIVU2015	RESEAU	0%	100%	-	1 200,00
2315	90003959161331	Récupération attestation TVA - No 2-2015	RECUP TVA	70%	30%	-	10 585,34
2315	900039605711831	TRAUX réhabilitation, extensio - Acpte 1ZA STDESIRAT-SIVU2015	RESEAU	0%	100%	12 127,80	12 127,80
2315	90003960571931	MO Réhabilitation et extension - Acpte 2 ZA STDESIRAT-SIVU 2015	RESEAU	0%	100%	1 950,00	1 950,00
2315	90003960572031	TRAUX Rehabilitation, extensio - Acpte 2 ZA STDESIRAT-SIVU2015	RESEAU	0%	100%	49 437,34	49 437,34
2315	90004566711015	TRAUX réhabilitation et extens - S'traitent ZA STDESIRAT-SIVU20	RESEAU	0%	100%	5 641,00	5 641,00
2315	90004572480415	TRAUX réhabilitation et extens - Acpte 4 ZA STDESIRAT-SIVU2015	RESEAU	0%	100%	1 578,00	1 578,00
2315	90004572480515	TRAUX Réhabilitation et extens - Acpte 5 ZA STDESIRAT-SIVU2015	RESEAU	0%	100%	7 393,25	7 393,25
2315	90004572480615	MO Réhabilitation et extension - Acpte 3 ZA STDESIRAT-SIVU2015	RESEAU	0%	100%	1 050,00	1 050,00
2315	9000456070015	MO Réhabilitation et extension - Acpte 4 ZA STDESIRAT-SIVU2015	RESEAU	0%	100%	600,00	600,00
2315	900046509521915	TRAUX Réhabilitation et extens - DGD ZA STDESIRAT-SIVU2015	RESEAU	0%	100%	16 598,26	16 598,26
2315	90004725442315	CONTROLE RESEAUX NEUFS - ZA ST DESIRAT-SIVU 2015	RESEAU	0%	100%	1 885,85	1 885,85
2315	90004738532215	Récupération attestation TVA - No 1/2016	RECUP TVA	70%	30%	9 125,02	2 737,81
2315	90004786050515	Traux Réhab et exten -Acpte 1 - TRAUX-SIVU2016	RESEAU	69%	28%	31 852,92	9 071,50
2315	90004946472315	Récupération attestation TVA no 2/2016	RECUP TVA	70%	30%	-	5 623,33
2315	9000495240415	TRAUX REHAB ET EXTENS RESEAU TRAUX-SIVU2016 ACPTE 1	RESEAU	69%	28%	4 164,00	1 185,88
2315	90005034529015	TRAUX REHAB ET EXTENS RESEAU TRAUX-SIVU2016 ACPTE 2	RESEAU	69%	28%	19 052,00	5 539,80
2315	90005045931315	TRAUX EQUIPEMENT DURESEAUX TRAUX-SIVU2016 SOUS-TRAITANT	RESEAU	69%	28%	5 138,00	1 463,27
2315	900050545931415	TRAUX EQUIPEMENT RESEAU TRAUX-SIVU2016 FAC 21217090878	RESEAU	69%	28%	17 511,54	4 987,17
2315	90005126349015	Encaissement attestation TVA No 1/2017	RECUP TVA	70%	30%	7 634,59	2 290,38
2315	90005128561315	MO REHAB ET EXTENSION RESEAU SOLDE TRAUX-SIVU2016	RESEAU	69%	28%	300,00	85,44
2315	90005128561415	MO REHAB ET EXTENSION RESEAU ACPTE 1 TRAUX-SIVU2016	RESEAU	69%	28%	1 620,00	461,37
2315	90005197665215	Récupération attestation TVA no 2/2017	RECUP TVA	70%	30%	5 905,38	1 771,76
2315	90005199222015	TRAUX REHAB ET EXTENS 2016 TRAUX-SIVU2016 SOLDE	RESEAU	69%	28%	22 934,52	6 531,60
2315	9000519922315	TESTS RESEAUX TRAUX 2015/2016 TRAUX-SIVU2016	RESEAU	69%	28%	3 152,74	897,88
2315	900052438215	TESTS RESEAUX TRAUX 2015/2016 TRAUX-SIVU2016	RECUP TVA	70%	30%	192,00	54,68
2315	90005277440715	Récupération attestation TVA No 3/2017	RECUP TVA	70%	30%	18 996,07	5 698,82
2315	90005313570615	Récupération attestation TVA 4/2017	RECUP TVA	-	-	21 516,97	6 455,09